



## Objectivité de l'huissier lors de l'état des lieux de sortie

Par **sebddd64**, le 12/01/2012 à 15:14

bonjour,

lors de l'état des lieux de sortie de mon logement, l'agence immobilière et le propriétaire sont venus avec un huissier de justice qui avait en sa possession le pré\_état des lieux que l'agence avait effectué chez moi un mois plus tôt. Il m'a posé des questions sur les aménagements que j'avais effectué pendant la location qui n'étaient plus visibles mais dont il était au courant.

il a manifestement eu un compte rendu de l'agence avant sa venue.

l'huissier de justice n'est-il pas censé être indépendant et objectif, sans a priori?

puis-je contester son procès verbal si je considère qu'il dénote d'un certain parti pris?

merci

Par **cocotte1003**, le 12/01/2012 à 18:10

Bonjour, et vous l'avez signé cet état des lieux de sortie ? a-t-il noté des éléments en votre défaveur qui vont nécessiter des travaux à votre charge ? cordialement

Par **sebddd64**, le 12/01/2012 à 18:48

je n'ai rien eu à signer: l'huissier a fait son compte rendu sur un dictaphone comme si on était pas là et l'agence immobilière m'a envoyé le compte rendu.

il y fait des commentaires du genre que les murs sont sales (alors qu'on a tout lessivé), qu'on a pas repeints les murs "dans les règles de l'art" et que c'est "inesthétique" qu'on a posé une moquette "premier prix" que les joints ont été fait "grossièrement" et que la maison n'a pas été entretenue correctement.

l'agence immobilière nous a envoyé pour quasiment 10 000 euros de devis: lessivage et peinture de toute la maison, lasure de tout l'extérieur (c'est une maison en bois) isolant de toit, changement de tuiles, bidim et cailloux pour le chemin d'accès, et j'en passe.